

Conditions générales de la campagne SolarEdge CHARGEDUP 2025 pour les installateurs

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES. EN PARTICIPANT À LA CAMPAGNE SOLAREEDGE CHARGEDUP 2025 (LA "PROMOTION"), VOUS ACCEPTEZ LES TERMES ET CONDITIONS CI-DESSOUS. CES CONDITIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉES SANS PRÉAVIS, DE TEMPS À AUTRE, À NOTRE SEULE DISCRÉTION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES ET CONDITIONS, VEUILLEZ NE PAS VOUS INSCRIRE À LA PROMOTION.

1. Description générale

La promotion permet aux installateurs SolarEdge de recevoir un cashback de 1 500 EUR (" Cashback ") chaque fois qu'un installateur installe au moins un onduleur SolarEdge HomeHub 3PH et au moins deux batteries SolarEdge Home 48V (collectivement, une " offre groupée ") sur le même site résidentiel et connecte ces produits à la plateforme de monitoring SolarEdge entre le 15 mars 2025 et le 30 juin 2025 (" date d'expiration de la promotion ").

2. Processus de promotion

Les installateurs peuvent générer des prospects de manière indépendante pour bénéficier de la promotion.

SolarEdge enverra également des courriels d'invitation et des messages contextuels via la Plateforme de monitoring aux propriétaires liés aux installateurs afin de promouvoir la vente des offres groupées de produits SolarEdge applicables. Si un propriétaire est intéressé, il lui sera demandé de soumettre un formulaire d'inscription (" Formulaire d'inscription "). Nous vous enverrons une copie du Formulaire d'inscription une fois qu'il aura été soumis. En acceptant les présentes conditions générales, vous vous engagez à répondre aux formulaires d'inscription en temps utile et au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant leur réception. Si vous ne contactez pas le propriétaire concerné dans les 30 jours suivant la réception d'un Formulaire d'inscription, SolarEdge peut référer le propriétaire concerné à d'autres installateurs pour bénéficier de cette Promotion. Vous acceptez de tenir SolarEdge informé toutes les deux semaines du statut des propriétaires enregistrés et du temps estimé pour l'achèvement de l'installation.

Sous réserve des présentes conditions générales, après avoir installé une Offre groupée sur un site résidentiel et créé un identifiant de site en vous enregistrant sur la Plateforme de monitoring SolarEdge, vous devez fournir les informations relatives à cette installation et toute autre information nécessaire à SolarEdge (telles que les copies des factures correspondantes, vos coordonnées IBAN, etc.) en remplissant un formulaire de demande de cashback sur <https://portal.deskservices.nl/25-0044> au plus tard le

30 juin 2025. SolarEdge peut faire appel à des prestataires de services tiers pour émettre des Cashbacks dans le cadre de la Promotion. Dès réception de votre demande de cashback, SolarEdge, ou le fournisseur de services tiers au nom de SolarEdge, s'efforcera de vérifier les informations que vous avez fournies et votre conformité avec les présentes conditions générales. SolarEdge, ou le fournisseur de services tiers au nom de SolarEdge, vous informera de l'acceptation de votre demande de cashback. Dans les 30 jours suivant cette acceptation, un Cashback vous sera délivré. SolarEdge, ou le fournisseur de services tiers au nom de SolarEdge, peut vous contacter pour obtenir des informations supplémentaires et/ou des clarifications en cas de détails manquants et/ou de divergences dans votre formulaire de demande de carte cadeau. Vous reconnaissez qu'une telle communication supplémentaire peut retarder l'émission des Cashbacks applicables.

3. L'éligibilité

Pour pouvoir participer à la promotion, vous devez (a) résider en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg et être âgé d'au moins 18 ans, (b) être un installateur SolarEdge agréé en Belgique (b) être un installateur SolarEdge agréé en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg (avec la certification requise pour installer les produits SolarEdge applicables) qui a acheté les produits auprès d'un revendeur SolarEdge agréé dans la région concernée, (c) respecter les conditions de la promotion, et (d) installer les produits SolarEdge applicables sur un site en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg uniquement, selon le cas. Les installateurs doivent fournir des informations exactes, actuelles et complètes et respecter toutes les lois applicables.

4. Vie privée et données personnelles

En participant à cette promotion, vous consentez à la collecte, au traitement et au stockage de vos données personnelles (nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone portable, etc.) par SolarEdge dans le cadre de cette promotion.) par SolarEdge dans le cadre de cette promotion. Vous acceptez également explicitement que SolarEdge partage vos données personnelles avec des fournisseurs de services tiers dans le but d'organiser la promotion. Le traitement des données personnelles est régi par la politique de confidentialité de SolarEdge, qui peut être consultée sur le site Internet de SolarEdge (<https://www.solaredge.com/nl/privacy>).

5. Généralités

5.1 La Promotion est limitée à 400 Cashbacks émis sur la base du premier arrivé, premier servi, sous réserve des présentes conditions générales. Une fois que SolarEdge aura émis 400 Cashbacks dans le cadre de la Promotion, celle-ci prendra fin automatiquement. Dans le cas contraire, la promotion expirera à la date d'expiration de la promotion. Nonobstant ce qui précède, SolarEdge se réserve le droit de modifier les termes et conditions de la Promotion de temps à autre (y compris, mais sans s'y limiter,

les critères d'éligibilité et les critères de qualification des remises en espèces), de prolonger la durée et/ou d'annuler la Promotion, à sa seule discrétion, sans aucune obligation de notifier les installateurs ni aucune responsabilité à cet égard. Si, de l'avis de SolarEdge, un installateur enfreint l'un de ces termes et conditions, agit de manière illégale, altère ou tente d'altérer la Promotion (), SolarEdge se réserve le droit d'exclure cet installateur de la participation à la Promotion et de lui retirer tous les Cashbacks applicables. La décision de SolarEdge sera définitive.

5.2 Il n'y a pas de restrictions sur le nombre de Cashbacks qui peuvent être délivrés au même installateur (sous réserve de la clause 5.1 ci-dessus). Un seul Cashback sera émis par site de propriétaire, ce qui signifie que l'installation de plusieurs ensembles de produits SolarEdge applicables sur un seul site ne vous donnera pas droit à plusieurs Cashbacks.

5.3 Les installateurs ne peuvent pas participer et bénéficier d'autres programmes de bonus offerts par SolarEdge, y compris, mais sans s'y limiter, les programmes d'incitation globaux ou les programmes d'incitation à la vente, en relation avec les onduleurs SolarEdge HomeHub 3PH installés dans le cadre de cette Promotion.

5.4 Les cashbacks ne peuvent être échangés contre d'autres biens et ne sont remis qu'à l'installateur concerné. Les Cashbacks ne sont pas transférables. Chaque bénéficiaire d'un Cashback est responsable de tous les frais et/ou taxes qui peuvent être associés à l'acceptation du Cashback. SolarEdge peut retenir des taxes si la loi applicable l'exige. Comme décrit dans la clause 2 ci-dessus, SolarEdge peut utiliser des fournisseurs de services tiers pour émettre des Cashbacks et la réalisation d'un Cashback par un installateur peut être soumise aux termes et conditions de ces fournisseurs de services tiers. Vous comprenez et acceptez que SolarEdge ne soit pas responsable de toute action ou omission d'un fournisseur de services tiers en relation avec la Promotion.

5.5 Dans la mesure permise par la loi, vous indemniserez SolarEdge et ses affiliés contre tous les coûts, dommages, dépenses et pertes que SolarEdge et ses affiliés pourraient subir ou encourir à la suite de vos actions ou omissions découlant de ou en relation avec la Promotion.

5.6 SAUF INDICATION SPÉCIFIQUE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT OU LORSQUE LA LOI EXIGE UNE NORME DIFFÉRENTE, SOLAREEDGE NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUTE PERTE, DOMMAGE, BLESSURE, OU DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS (SANS LIMITATION) LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'ACTIVITÉ, DE REVENUS, DE BÉNÉFICES, DE CLIENTÈLE, D'UTILISATION OU D'AUTRES AVANTAGES ÉCONOMIQUES, QUELLE QU'EN SOIT L'ORIGINE, QUE CE SOIT PAR RUPTURE DE CONTRAT, RUPTURE DE GARANTIE OU DÉLIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET MÊME SI SOLAREEDGE A ÉTÉ INFORMÉE À L'AVANCE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. PAR LA PRÉSENTE, VOUS DÉGAGEZ SOLAREEDGE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DE TOUTE RECLAMATION, ACTION EN

JUSTICE OU AUTRE TYPE DE RESPONSABILITE FINANCIERE ET/OU AUTRE EN RELATION AVEC CETTE PROMOTION.

5.7 La présente Promotion est régie exclusivement par le droit belge, indépendamment des principes de conflit de lois. Les litiges seront soumis exclusivement aux tribunaux compétents en Belgique. CETTE PROMOTION EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.